

DECLARATION D'ABSENCE ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 31 AOÛT

Tout client ayant souscrit un contrat annuel pourra lors de l'absence de son bateau du port durant plus d'une semaine entre le 1^{er} juillet et le 31 août, bénéficier **d'une réduction de 1 % du tarif annuel par semaine d'absence sous forme d'avoir dans la limite de 4 semaines**. Pour ce faire, une fiche d'absence, ..., doit être remplie, datée, signée et communiqué (courriel, fax ou remise en mains propres) à la Capitainerie du port **15 jours minimum avant la date de départ de l'absence du bateau**.

Sans l'envoi de ce document en temps et en heure, aucune réduction ne sera possible. (art VIII-4 des dispositions générales du contrat annuel)

NOM-Prénom du propriétaire	:	
NOM du navire	:	
Emplacement	:	

Date(s) d'absence du navire

Date de départ	Date de retour inclus

Je préviens la Capitainerie la veille de mon retour afin que ma place soit libre.

Fait le/...../ 20.....

Signature